

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 9 juin 2011

■ **Pôle d'Échanges Multimodal de Lyon Part-Dieu - Approbation du Protocole Partenarial relatif à son aménagement et de la Convention de financement des études de faisabilité**

Les enjeux de développement de la gare de la Part-Dieu et du Pôle d'Échanges Multimodal s'inscrivent dans une perspective à la fois métropolitaine, régionale, nationale et européenne.

Deux premières études de cadrage ont été réalisées avec la participation du SYTRAL, par SNCF Gares et Connexions concernant le développement de la gare (avant 2030) et par le Grand Lyon, concernant le projet urbain. Elles ont permis d'identifier les grands enjeux des futurs aménagements. Il convient aujourd'hui d'établir un projet cohérent et concerté du pôle d'échanges.

Le comité syndical approuve, avec les autres partenaires :

- le programme complémentaire d'études à mener en 2011,
- la recherche des solutions de mutualisation,
- de porter ensemble le « projet cible » au niveau national et européen, en vue de financements complémentaires.

Ce protocole s'inscrit dans la continuité du projet de Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise (REAL),

Le comité syndical approuve également la participation du SYTRAL à hauteur de 30 000 € pour le financement des études de faisabilité pour son développement.

■ **Pôle de compétitivité – Adhésion du SYTRAL à l'association Lyon Urban Truck & Bus 2015**

Ce pôle a pour objectif d'être le leader français et de niveau mondial dans le domaine des transports urbains. Le comité syndical approuve d'actualiser la cotisation annuelle à LUTB 2015, en la portant à 5 000 € HT à compter de l'année 2011.

■ **Adaptation de l'Offre - Printemps 2011**

Le comité syndical approuve les propositions d'adaptation de l'offre du printemps 2011, qui sont le résultat d'un travail de concertation entre les équipes de la direction de l'exploitation du SYTRAL, les équipes marketing du délégataire et les élus des communes concernées.

Elles concernent :

- ✓ La prise en compte des impacts des dernières adaptations liées au projet ATOUBUS ;
- ✓ L'adaptation des temps de parcours ;
- ✓ L'adaptation de l'offre à l'activité des pôles générateurs de déplacements ;
- ✓ La fiabilisation et l'harmonisation du service des modes lourds ;
- ✓ La prise en compte des demandes formulées par les communes ;
- ✓ L'adaptation de l'offre scolaire.

■ **Tarifification intermodale TER/TCL**

Le SYTRAL s'est engagé en 2007 avec la Région Rhône-Alpes à mettre en place un titre multimodal unique de circulation sur les réseaux TER/TCL. Ces titres ont pour support la carte OÙRA! et leur vente est assurée par la SNCF.

Les ventes d'abonnements ont continuellement progressé depuis leur création, et s'établissent aujourd'hui à environ 9000 abonnements par mois (100 000 abonnements vendus en 2009).

Le comité syndical approuve la prolongation de la validité de la convention initiale pour une durée de un an, jusqu'au 30 septembre 2012.

La mise en place de ces éléments d'intermodalité est permise par un financement complémentaire du CG 69 et du Grand Lyon à concurrence de 450 000 € pour chacun des partenaires.

■ **Projet Vente à distance : Approbation du remplacement gratuit des cartes sans puce apparente et du prix de vente du lecteur de rechargement à domicile**

Le SYTRAL met en place un service de vente à distance de titres de transport, nommé « e-Técély », qui sera opérationnel à partir de la rentrée scolaire 2011. Cette opération, lancée par le Comité syndical du 12 novembre 2009, vise à permettre aux clients munis d'une carte de transport Técély de recharger leurs titres de transport, au moyen d'un lecteur de carte à domicile, ou bien en présentant leur carte sur l'une des 200 bornes-relais de rechargement réparties sur l'agglomération lyonnaise, ces bornes-relais sont situées pour l'essentiel sur le réseau TCL.

Le comité syndical approuve le renouvellement gratuit de la carte Técély lors de l'achat d'un lecteur, si le client dispose déjà d'une carte Técély sans puce apparente, non-compatible avec le lecteur, ainsi que le prix du lecteur à contact à 9€ TTC (prix coûtant).

■ **Ligne de tramway T2 à Eurexpo – Acquisitions foncières par voie amiable et autres conventions foncières**

Les travaux et l'acquisition de terrains à entreprendre par le SYTRAL pour la réalisation du projet d'extension de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010. Ces acquisitions peuvent être réalisées par voie amiable, c'est pourquoi le comité syndical autorise son président à lever les options contenues dans les promesses de vente avec les propriétaires identifiés et à engager les dépenses nécessaires à l'acquisition des propriétés correspondantes.

■ **Parc-Relais de Gerland**

Le projet de plateforme d'innovation AcCInov porté par le pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle comporte la réalisation d'un bâtiment "hôtel à plateaux techniques" au cœur du biopôle de Gerland.

Le SYTRAL a été sollicité pour céder, en deux temps, une emprise d'une superficie de 4.540 m² à prélever des parcelles constituant l'assiette du parc-relais de Gerland, afin de permettre cette construction, pour un montant total de 1 760 000 € HT.

Dans le cadre de la cession et consciente de l'attractivité de ce parc-relais, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée, par un réaménagement de l'organisation du stationnement sur le parc-relais résiduel, à recréer des places de stationnement en compensation de celles qui seront supprimées, permettant ainsi le maintien de 420 places de stationnement.

Le comité syndical approuve ces dispositions. Sur le parc-relais réaménagé, le SYTRAL instaurera un contrôle d'accès.

■ **Radio d'information multimodale – Approbation d'une convention de coordination d'achat**

Afin d'offrir aux habitants de l'aire urbaine lyonnaise et de sa périphérie un service d'information en temps réel sur l'état des trafics et des déplacements, les acteurs de la mobilité - Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, Communauté urbaine de Lyon, Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) - ainsi que l'État, ont décidé de proposer aux usagers de ces différents modes de déplacement un service novateur d'information radiophonique sur la mobilité.

Ce nouvel outil de diffusion d'information sur les déplacements à destination des usagers a pour but de faciliter leurs déplacements et de les encourager à adopter des habitudes de mobilité durable. Ce média, dans un premier temps diffusé par le biais d'une web radio, vient compléter les outils mis en place dans le cadre de la centrale de mobilité du Grand Lyon, portés par le service Info-Trafic du Grand Lyon.

Il est proposé que les partenaires publics constituent un groupement de coordination d'achats.

Le comité syndical approuve la convention de coordination d'achats relative à la production, la diffusion et la rediffusion de programmes radiophoniques d'information sur les déplacements multimodaux de l'aire urbaine lyonnaise.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- juin - juillet 2011 : délibérations de la Région, du Grand Lyon, du Département du Rhône et du SYTRAL pour autoriser la signature du projet de convention;
- été 2011 : appel à concurrence
- octobre 2011 : choix des candidats admis à négocier
- décembre 2011 : choix du prestataire
- janvier – février 2012 : délibérations des collectivités pour l'attribution et l'autorisation de signature du marché
- mai - juin 2012 : début de diffusion des programmes sur support web et Smartphones ;
- fin 2013 : bilan de fonctionnement pour valider la poursuite de la diffusion en web radio et/ou la diffusion en mode analogique (fréquence FM).